



Adresse contact : [assistance-covid19@ffjp.org](mailto:assistance-covid19@ffjp.org)

## PHASE 3 PLAN DE REPRISE DES COMPETITIONS SPORTIVES

Document à jour en date 24/06/2020  
*Sous réserve des autorisations municipales / préfectorales  
et des nouvelles directives communiquées par le gouvernement.*

### CONTEXTE DU DECONFINEMENT :

1. Le Premier Ministre a précisé, par décret du 21 juin 2020, la phase 3 du plan de sortie du confinement y inclus les conditions.
2. A la suite de ces directives, le Ministère des Sports a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif dans son instruction du 24 juin 2020.
3. La F.F.P.J.P a ainsi élaboré et validé, lors de son comité directeur du 24 juin 2020 les nouvelles directives pour cette phase 3 du plan de reprise de la pratique compétitive de la Pétanque et du Jeu Provençal au sein de ses clubs affiliés.

### ETAT ACTUEL :

- Réouverture des boudromes couverts avec la mise en place des mêmes règles que pour les pratiques extérieures.
- Réouverture des clubs house avec les contraintes des bars et restaurants à savoir positionnement des tables à 1m les unes des autres, éviter les consommations debout devant le bar.
- Pratique normale avec le respect des règles de positionnement / distanciation et de déplacement. Il est recommandé de maintenir 2m entre chaque pratiquant.
- Respect strict des gestes barrières (Distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc...).
- Retour sur une pratique normale sur tous les terrains permettant un positionnement possible respectant les distances conseillées (Suppression des aires de jeu de sécurité)

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade

## CALENDRIER PREVISIONNEL PHASE 3 :

Tous les organisateurs doivent s'assurer l'accord de leur mairie. Pour les manifestations de plus de 1500 personnes (Joueurs et spectateurs cumulés), les organisateurs doivent s'assurer de l'accord de leur préfecture pour le déroulement de leur événement.

**A partir du 26 JUIN 2020 = REPRISE DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES**

**A partir du 11 JUILLET 2020 = REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES**

**A partir du 1<sup>er</sup> AOUT 2020 = REPRISE DE COMPETITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES**

Reprise des concours officiels prévus aux différents calendriers des Comités Départementaux. Dans les cas de nouvelles organisations souhaitées par des clubs sur des dates laissées libres par des annulations, les présidents de clubs doivent impérativement demander l'accord de leur Comité Départemental pour les compétitions départementales, de leur Comité Régional pour les compétitions régionales et de la Fédération pour les compétitions nationales et tout ceci en passant par la voie hiérarchique.

La jauge maximale de 5 000 personnes pour les grands événements est en principe en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

Un nouvel examen de la situation épidémiologique nationale sera réalisé mi-juillet pour décider si un assouplissement est possible pour la deuxième partie du mois d'août.

## DIRECTIVES REPRISES DES COMPETITIONS :

- Les organisateurs doivent communiquer leur nombre de terrains disponibles qui détermine le nombre d'équipes participantes maximum.
- Les clubs organisateurs doivent disposer de points d'eaux munis de savon et gel hydro alcoolique.
- Espaces de consommations / restaurations : instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes et distanciations entre les tables + port de gants et de masque pour les personnes de service, avec utilisation de verres / gobelets / couverts jetables.
- Tables de marques : instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes + port de gants et de masques pour les gestionnaires de la table.
- Limiter les rassemblements aux tables de marques et espaces de consommations / restauration.
- Sont interdites les poignées de mains, accolades et embrassades.
- Respect des gestes barrières et distanciations des personnes pour les compétiteurs et spectateurs.
- Lavage des mains, boules et buts à la fin de chaque partie.
- Il faut assurer le nettoyage régulier et la désinfection des structures communes.

Marseille, le 24 Juin 2020

**Madame, Monsieur le Président,**

**Veillez trouver ci-dessous le calendrier Modifié de la coupe de France 2020-2021**

**~~18/08/2020~~ → 07/10/2020 Date Butoir de réception des équipes qualifiées au Tour de Zone**

**08 au 10 Octobre Finale Coupe de France 2020 (Marseille)**

**~~04/10/2020~~ → 01/11/2020** Date du premier tour de la compétition

**~~15/11/2020~~ → 29/11/2020** Date du deuxième tour de la compétition.

**~~20/12/2020~~ → 03/01/2021** Date du troisième tour de la compétition.

**31/01/2021** Date du quatrième tour de la compétition.

**13/02/2021** Date des 16e de finale nationale par tirage intégral.

**14/02/2021** Date des 8e de finale nationale.

**Du 11 au 13 Mars 2021** Date de la Finale Nationale : Lieu à définir

**FFPJP - Le Comité de Pilotage Coupe de France**